

## Les entreprises asiatiques en tête du classement « Pour une high-tech responsable »



### Les premiers ex aequo

#### **Samsung (+ 1 place)**

Sans modifier son score du classement de novembre 2007, Samsung passe de la 2<sup>e</sup> à la première place, *ex aequo* avec Toshiba. L'entreprise fait le plein de points sur les critères de gestion des composants chimiques : Samsung commercialise des produits exempts des substances les plus dangereuses. Tous les nouveaux modèles d'écran LCD sont maintenant exempts de PVC (polychlorure de vinyle, un plastique chloré). Et tous les nouveaux modèles de téléphone mobile ont des circuits imprimés et des boîtiers et des périphériques quasiment exempts de retardateurs de flamme bromés (RFB). Samsung s'améliore aussi sur ses performances de recyclage de produits obsolètes et fournit une information de qualité aux consommateurs désireux de se défaire de leurs appareils usagés – au moins pour les produits pour lesquels Samsung fournit un service de reprise.

Le bémol : Samsung limite son offre de reprise des déchets électroniques à quelques pays et quelques catégories de produits seulement.

#### **Toshiba (+ 5 places)**

Toshiba, 6<sup>e</sup> au dernier classement, décroche la première place *ex aequo* avec Samsung, en améliorant son score sur le critère de « responsabilité individuelle du producteur » (RIP), une disposition qui prévoit que chaque entreprise prenne en charge la gestion des déchets issus de ses propres produits. Cette amélioration résulte directement de la décision de Toshiba de quitter l'EMCRR\* Toshiba s'en sort bien sur les autres critères de gestion des déchets. Côté produits chimiques, Toshiba s'est engagé à éliminer le PVC et les RFB de l'ensemble de sa gamme de produits d'ici 2009 et propose des modèles d'ordinateurs portables dont les circuits imprimés sont exempts de RFB, des produits certifiés EcoMark sans PVC ainsi que d'autres

\* L'Electronic Manufacturers' Coalition for Responsible Recycling est une organisation américaine qui ne soutient pas les principes de la RIP mais qui réclame au contraire la prise en charge financière des déchets électroniques par les consommateurs, qui s'acquitteraient d'une taxe à l'achat (ARF – Advanced Recycling Fees).

exemples de substitution partielle de ces substances dans certains composants ou éléments de ses produits.

Le bémol : Toshiba pourrait étoffer son offre de produits exempts de substances chimiques dangereuses.

## Le dernier

### 18<sup>e</sup> : Nintendo (↔)

Nintendo, qui est entré dans le classement en décembre 2007 seulement, ne bouge pas de la dernière et 18<sup>e</sup> place. L'entreprise grappille quelques points pour avoir rendu publique sa politique de gestion des substances chimiques. Sur tout le reste, le compteur indique zéro pointé. Tout reste à faire chez Nintendo.

## Le reste du classement

### 3<sup>e</sup> : Nokia (+ 6 places)

Nokia effectue une belle remontée de la 9<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> place et se montre bon élève sur les critères chimiques, ayant déjà éliminé le PVC de ses nouveaux modèles de téléphone mobile et continuant de travailler à l'élimination des RFB dans quelques applications restantes (circuits flexibles des nouveaux modèles). Nokia marque aussi des points pour son soutien au principe de « responsabilité individuelle du producteur » (RIP).

Le bémol : Nokia reste pénalisé sur la mise en œuvre de son programme de reprise et de recyclage. En effet, depuis le dernier classement, Greenpeace a effectué des vérifications sur le terrain et a découvert que le personnel de Nokia n'est toujours pas informé des services de reprise censés fonctionner en Russie et en Inde. La situation s'est toutefois régularisée aux Philippines et en Thaïlande, et Nokia améliore son score sur l'information fournie aux consommateurs sur ces services.

### 4<sup>e</sup> : Sony (- 1 place)

Sony recule à la 4<sup>e</sup> place L'entreprise marque des points sur la déclaration de ses performances de recyclage de produits obsolètes. Le point fort de Sony demeure la large panoplie de son offre en produits partiellement exempts de PVC et de RFB, dont ses ordinateurs portables de la gamme VAIO, walkman, caméras et appareils photo numériques. Sony s'est engagé à éliminer totalement le PVC et les RFB d'ici à 2010 dans tous les nouveaux modèles de ses produits portables (téléphones, PC, appareils photo, etc.). Le programme de reprise et de recyclage de Sony est bien établi, en particulier aux États-Unis et l'entreprise fournit une information claire aux consommateurs désireux de se défaire de leurs appareils usagés.

Le bémol : l'engagement de substitution ne concerne que les produits portables, soit une part limitée de l'offre commerciale de Sony (donc ni la Play station, ni les téléviseurs, entre autres, ne sont concernés).

### 5<sup>e</sup> *ex aequo* : Dell (- 1 place)

Dell perd encore une place et devient 5<sup>e</sup> *ex aequo*, tout simplement parce que son score n'a pas changé depuis le dernier classement et que des entreprises concurrentes l'ont dépassé. Dell applique une définition claire du principe de précaution, s'engage à substituer le PVC et les retardateurs de flamme bromés (RFB) d'ici à 2009 et soutient explicitement la RIP (responsabilité individuelle du producteur). L'entreprise a aussi annoncé son intention de mettre en place des services de reprise et de recyclage des produits obsolètes ouverts aux particuliers, sur l'ensemble des pays où elle commercialise ses produits.

Le bémol : aucun produit Dell actuellement sur le marché n'est exempt de PVC et de RFB.

**5<sup>e</sup> ex aequo : Lenovo (- 1 place)**

Comme Dell, Lenovo perd encore une place et devient 5<sup>e</sup> *ex aequo*, simplement parce que son score n'a pas changé depuis le dernier classement et que des entreprises concurrentes l'ont dépassée. Lenovo est bon élève sur la gestion des substances chimiques et s'engage à substituer tous les usages de PVC et de RFB d'ici à 2009. Lenovo a mis en place par ailleurs un vaste programme de reprise et de recyclage. Néanmoins celui-ci comporte des faiblesses : par exemple, en Thaïlande, il est limité dans le temps.

Le bémol : Lenovo doit encore commercialiser des modèles exempts de PVC et de retardateurs de flamme bromés (RFB), critère sur lequel l'entreprise ne marque pour l'instant aucun point.

**7<sup>e</sup> : Sony Ericsson (- 6 places)**

Sony Ericsson chute de la 1<sup>ère</sup> à la 7<sup>e</sup> place, en perdant des points sur ses politiques et pratiques de gestion des déchets. L'entreprise affiche un soutien affirmé au principe de précaution mais doit clarifier explicitement son soutien à la responsabilité individuelle du producteur (RIP). Sony Ericsson s'était donné jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour éliminer complètement les retardateurs de flamme bromés (RFB), les phtalates, le béryllium et certains usages de composés d'antimoine. L'entreprise a réussi à tenir cette échéance pour les phtalates, mais n'a pas encore complètement abouti pour les autres substances. Tous les nouveaux modèles de téléphone mobile commercialisés depuis 2006 sont déjà exempts de PVC.

Le bémol : Sony Ericsson perd des points sur la qualité de l'information aux consommateurs pour les services de reprise et le recyclage des téléphones. L'entreprise ne communique ses performances de recyclage qu'en Europe et n'exprime pas ces chiffres en comparaison du pourcentage des ventes passées.

**8<sup>e</sup> : LG Electronics (- 2 places)**

LGE rétrograde en 8<sup>e</sup> position et perd un point en raison d'un mauvais reporting de ses performances de recyclage et aucun progrès notable depuis le dernier classement. LGE marque des points sur les critères chimiques et a également commercialisé des modèles de téléphones mobiles dont les composants sont exempts de retardateurs de flamme bromés (RFB). LGE soutient le principe de responsabilité individuelle du producteur (RIP) et a amélioré son programme volontaire de reprise et de recyclage des déchets électroniques.

Le bémol : ce dernier reste néanmoins limité aux téléphones mobiles.

**9<sup>e</sup> : Apple (+ 2 places)**

Apple poursuit sa progression, passant de 11<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup>, après avoir publié sur son site de nouvelles informations sur son offre en produits partiellement exempts de PVC et de retardateurs de flamme bromés. Ainsi les nouveaux modèles de MacBook et de MacBook Pro voient la majorité de leurs câbles internes exempts de PVC et la majorité des cartes à circuits imprimés exempts de RFB. Tous les nouveaux iMac disposent maintenant de boîtiers et de circuit imprimés exempts de brome (c'est aussi le cas de nombreux iPod), ainsi que de câbles internes sans PVC. Apple s'est engagé à éliminer tous les usages de PVC et de RFB d'ici à fin 2008 et fournit plusieurs exemples de substances additionnelles dont l'élimination est planifiée, comme l'arsenic des écrans LCD et le mercure.

Le bémol : Apple doit toujours s'engager à soutenir le principe de précaution et la responsabilité individuelle du producteur. Il lui faut aussi publier sa liste de substances soumises à restriction/interdiction sur son site et améliorer la couverture de son programme de reprise.

**10<sup>e</sup> : Fujitsu-Siemens (- 2 places)**

Fujitsu Siemens Computers (FSC) chute à la 10<sup>e</sup> place du classement. FSC a une bonne position sur le principe de précaution et commercialise des PC dont de nombreux composants sont exempts de RFB. FSC marque aussi sur son adoption de la RIP et la couverture de son programme de reprise et de recyclage.

Le bémol : FSC n'a toujours pas fixé d'échéance pour l'élimination du PVC et des RFB de l'ensemble de sa gamme. L'entreprise doit encore déclarer ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes passées, exercice pour l'instant limité à l'Allemagne.

**11<sup>e</sup> : Hewlett-Packard (- 1 place)**

HP rétrograde à la 12<sup>e</sup> position après sa progression au dernier classement. HP s'est fixée une échéance d'élimination du PVC et des RFB d'ici 2009. Mais cela ne concerne malheureusement que les seuls appareils informatiques et non l'ensemble de sa gamme de produits. L'entreprise marque aussi pour son soutien à la RIP. HP est la première entreprise à avoir communiqué ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes passées.

Le bémol : HP doit encore élargir la couverture de son programme volontaire de reprise pour maximiser son score sur les critères « déchets ».

**12<sup>e</sup> : Motorola (+ 2 places)**

Motorola progresse à la 12<sup>e</sup> place et regagne le point de pénalité infligé, lors du classement précédent, pour mauvaise conduite sanctionnant la mise en œuvre de son programme de reprise et de recyclage. Notre récente enquête de terrain ayant confirmé l'amélioration de son service de reprise aux Philippines, en Thaïlande et en Inde (toujours aucun service de reprise offert aux consommateurs russes).

Motorola propose à ses clients un nombre croissant de modèles de téléphone mobile dont les cartes à circuits imprimés sont exemptes de RFB, ce qui ne représente qu'une petite partie de sa large gamme de produits couvrant des équipements réseaux pour particuliers (wifi, boîtiers adsl) et professionnels, ainsi que des talkies-walkies. Motorola a mis en place un programme de reprise dans 57 pays, ce qui couvre 90 % de ses ventes mondiales de téléphones mobiles. Motorola a déclaré un taux de recyclage de téléphones mobiles obsolètes de 3,32 %, sur la base des ventes effectuées 12 à 24 mois avant (ce qui correspond à la durée de vie moyenne d'un mobile).

Le bémol : Motorola ne propose toujours pas d'information sur l'existence de modèles sans PVC et doit encore s'engager sur un calendrier pour l'élimination de l'ensemble des RFB et du PVC de sa gamme de produits. L'entreprise se contente pour l'instant d'un engagement de « restriction » du PVC dans ses produits portables.

**13<sup>e</sup> : Acer (- 1 place)**

Acer rétrograde à la 13<sup>e</sup> place du classement : le score de l'entreprise n'a pas évolué et elle s'est donc laissée dépasser par ses concurrents. Elle doit ses points à sa bonne politique chimique (échéance à 2009 pour l'élimination du PVC et des RFB).

Le bémol : Acer doit commencer à commercialiser des produits exempts de PVC et de RFB. Si le fabricant communique plus clairement sur ses politiques et pratiques en matière de gestion des déchets, il reste encore beaucoup à faire dans la mise en place concrète de services de reprise et de recyclage des produits obsolètes. Enfin, Acer ne déclare toujours pas ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes.

**14<sup>e</sup> : Sharp (+ 1 place)**

Sharp, évalué seulement depuis le dernier classement, gagne la 14<sup>e</sup> place, en améliorant l'information fournie aux consommateurs sur ses services de reprise. Sharp marque des points sur la plupart des critères de « gestion des substances chimiques ».

Son offre commerciale comporte déjà des modèles dont les composants sont exempts de PVC et de retardateurs de flamme bromés. Par exemple, tous les téléphones portables Sharp (vendus au Japon) et plusieurs modèles de téléviseurs à écran LCD sont exempts de PVC, accessoires non compris. Sharp s'est engagé à éliminer le PVC et tous les RFB de sa gamme de produits d'ici à fin 2010.

Le bémol : pour améliorer son score, Sharp doit encore renforcer ses politiques et pratiques en matière de gestion des déchets, de reprise des produits obsolètes et de recyclage.

### 15<sup>e</sup> ex aequo : Panasonic (- 2 places)

Panasonic chute à 15<sup>e</sup> place *ex aequo* avec Microsoft, en perdant un point sur le reporting de ses performances de recyclage (qui n'est malheureusement pas exprimé sur la base d'un pourcentage des ventes). Son score n'a pas changé sur les autres critères depuis le dernier classement. Panasonic commercialise une liste de plus en plus complète de produits exempts de PVC : lecteurs/enregistreurs DVD, home cinéma et magnétoscopes. Il commercialise aussi deux modèles d'éclairage exempts de RFB et fabrique des circuits imprimés sans halogène. Panasonic s'est aussi engagée à éliminer tous les usages de PVC de ses produits – en commençant par le câblage interne où la présence de PVC nuit au recyclage – et a fixé une échéance à 2011 pour l'éliminer des ordinateurs portables. Côté RFB, l'entreprise doit encore élargir son engagement limité pour l'instant à leur élimination d'ici à 2011 des téléphones mobiles et des ordinateurs portables – une part réduite de l'offre commerciale de Panasonic.

Le bémol : Panasonic pêche totalement par manque de soutien au principe de la responsabilité individuelle du producteur et ses programmes volontaires de reprise trop limités.

### 15<sup>e</sup> ex aequo : Microsoft (+ 1 place)

Microsoft, évaluée seulement depuis le dernier classement, occupe la 15<sup>e</sup> place *ex aequo* avec Panasonic. L'entreprise a amélioré son score sur plusieurs critères chimiques. Elle a publié sa définition du principe de précaution (qui reste difficile à trouver sur son site), défini une politique de gestion des substances chimiques, et a ramené à 2010 son échéance pour l'élimination du PVC et des retardateurs de flamme bromés (RFB). Microsoft reconnaît maintenant sa responsabilité individuelle (RIP) sur les déchets issus de sa marque (bien que sa définition de la RIP mérite amélioration) et, en Europe uniquement, communique ses performances de recyclage sur la base d'un pourcentage des ventes.

Le bémol : Microsoft ne fournit toujours pas de service volontaire de reprise de ses produits obsolètes, ni d'information suffisante à ses clients sur ce sujet.

### 17<sup>e</sup> : Philips (↔)

Philips, évalué seulement depuis le dernier classement, ne décolle pas de la 17<sup>e</sup> place malgré l'amélioration de son score sur plusieurs des critères chimiques. En effet, Philips dispose maintenant d'une bonne politique de gestion des substances chimiques, soutient le principe de précaution et vient de s'engager à éliminer le PVC et les RFB de sa gamme de produits d'ici à 2010.

Le bémol : Philips a enfin ébauché une position sur la responsabilité individuelle du producteur (RIP), mais le fabricant ne peut être récompensé sur ce critère tant qu'il émargera à l'EMCRR\*. Philips communique ses performances de recyclage mais uniquement en Europe : il ne marque aucun point sur les autres critères déchets et a donc une bonne marge d'action pour améliorer son score.

\* L'Electronic Manufacturers' Coalition for Responsible Recycling est une organisation américaine qui ne soutient pas les principes de la RIP mais qui réclame au contraire la prise en charge financière des déchets électroniques par les consommateurs, qui s'acquitteraient d'une taxe à l'achat (ARF – Advanced Recycling Fees).

Tableau récapitulatif des résultats

rang	mars 2008	déc. 2007	sept. 2007	juin 2007	mars 2007	déc. 2006	août 2006
1	<b>Samsung</b> ↑ 7,7	Sony Ericsson ↑ 7,7	Nokia ↔ 8	Nokia ↑	Lenovo ↑	Nokia ↔	Nokia 7
1	<b>Toshiba</b> ↑ 7,7	Samsung ↑ 7,7	Sony Ericsson ↑ 7,7	Dell ↑	Nokia ↓	Dell ↔	Dell 7
3	<b>Nokia</b> ↑ 7,3	Sony ↑ 7,3	Dell ↓ 7,3	Lenovo ↓	Sony Ericsson ↑	Fujitsu- Siemens ↑	HP 5,7
4	<b>Sony</b> ↓ 7,3	Dell ↓ 7,3	Lenovo ↑ 7,3	Sony Ericsson ↓	Dell ↓	Motorola ↑	Sony Ericsson 5,3
5	<b>Dell</b> ↓ 7,3	Lenovo ↓ 7,3	LGE ↑ 7	Samsung ↔	Samsung ↑	Sony Ericsson ↓	Samsung 5
5	<b>Lenovo</b> ↓ 7,3	Toshiba ↑ 7	Sony ↑ 7	Motorola ↔	Motorola ↓	HP ↓	Sony 4,7
7	<b>Sony Ericsson</b> ↓ 6,7	LGE ↓ 7	Fujitsu- Siemens ↑ 7	Toshiba ↑	Fujitsu- Siemens ↓	Acer ↑	LGE 4,3
8	<b>LGE</b> ↔ 7	FSC ↓ 7	Samsung ↓ 6,7	Fujitsu- Siemens ↓	HP ↓	Lenovo ↑	Panasonic 3,3
9	<b>Apple</b> ↑ 6,7	Nokia ↓ 6,7	Motorola ↓ 6,7	Acer ↔	Acer ↓	Sony ↓	Toshiba 3
10	<b>FSC</b> ↓ 6,7	HP ↑ 6,7	Toshiba ↓ 6	Apple ↑	Toshiba ↑	Panasonic ↓	Fujitsu- Siemens 3
11	<b>HP</b> ↔ 6,7	Apple ↑ 6	Acer ↓ 5,7	HP ↓	Sony ↓	LGE ↓	Apple 2,7
12	<b>Motorola</b> ↑ 6,3	Acer ↓ 5,7	Apple ↓ 5,3	Panasonic ↑	LGE ↓	Samsung ↓	Acer 2,3
13	<b>Acer</b> ↓ 5,7	Panasonic ↑ 5	HP ↓ 5,3	LGE ↓	Panasonic ↓	Toshiba ↓	Motorola 1,7
14	<b>Sharp</b> ↑ 5	Motorola ↓ 5	Panasonic ↓ 5	Sony ↓	Apple ↔	Apple ↓	Lenovo 1,3
15	<b>Panasonic</b> ↓ 4,7	Sharp 4,7					
15	<b>Microsoft</b> ↑ 4,7	Microsoft 3					
17	<b>Philips</b> ↔ 4,3	Philips 2					
18	<b>Nintendo</b> ↔ 0,3	Nintendo 0					

## Méthodologie

L'objectif de ce guide est d'offrir un outil aux gens pour éclairer leurs choix de consommation mais aussi de faire émerger une demande forte de produits électroniques exempts de substances dangereuses, qui pourront ensuite être recyclés sans polluer l'environnement et mettre en danger la santé des travailleurs du recyclage, en Europe mais aussi dans les pays en voie de développement.

Le guide « Pour une high-tech responsable » attribue une note sur 10 aux dix-huit plus gros fabricants mondiaux de téléphones mobiles, d'ordinateurs, de téléviseurs et de consoles de jeux, d'après les informations qu'ils mettent à la disposition du grand public sur leurs sites Internet et selon plusieurs critères :

### **1. La politique en matière d'élimination des substances chimiques dangereuses :**

- une politique fondée sur le principe de précaution ;
- une gestion des substances chimiques : restriction/interdiction de substances dangereuses, politique d'identification de substances problématiques pour leur future élimination ;
- échéance pour l'abandon progressif de tous les usages du PVC ;
- échéance pour l'abandon progressif de tous les usages de retardateurs de flamme bromés (RFB), et pas seulement ceux déjà interdits par la directive européenne RoHS (restriction des substances dangereuses) ;
- commercialisation de modèles déjà exempts de PVC et de RFB.

### **2. Un engagement pour une responsabilité du producteur à reprendre et recycler les « e-déchets », c'est-à-dire les produits électroniques obsolètes :**

- soutien à la responsabilité (financière) individuelle du producteur – c'est-à-dire la prise en charge financière de la gestion des produits obsolètes par la mise en place de programmes de récupération et de recyclage de leurs appareils ;
- mise en place de programmes de reprise et de recyclage dans tous les pays où leurs produits sont commercialisés, y compris en l'absence de législations nationales instaurant une responsabilité du producteur de déchets électroniques ;
- fourniture d'informations claires pour les clients sur les services de récupération et de recyclage dans tous les pays où leurs produits sont commercialisés ;
- publication des quantités de déchets électriques et électroniques (DEEE) collectées et recyclées sur la base d'un pourcentage des ventes réalisées.

Pénalités : un point de pénalité sur le barème de 10 points sanctionne la mauvaise conduite des entreprises, comme le double discours, les déclarations mensongères sur la gestion des substances chimiques ou des déchets, ou des activités écologiquement irresponsables.

Égalité des scores : en cas d'*ex aequo* sur un score global équivalent, pour départager les entreprises, nous accordons un rang hiérarchique supérieur à l'effort d'éco-conception, et donc à l'entreprise qui marque le meilleur score sur les critères « substances chimiques ».